

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260629-D2026614-DE
Reçu le 01/07/2026

Délibération : D2026-6-14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 juin 2026

Présents : Mesdames Béatrice COURTEL, Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Stéphanie DULAC, et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Excusé(s) : Mesdames Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Bénédicte MONTEGU et Angélique VAZART

Secrétaire de Séance : Monsieur Franck INGREMEAU

Objet :

**Budget Commune :
Subvention au réseau d'aides
spécialisées aux élèves en
difficultés (RASED)**

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) intervient auprès de certains élèves de Dirac, qu'ils soient scolarisés en maternelle à Garat et/ou en élémentaire à Dirac. Le RASED accompagne ces élèves en grande difficulté ainsi que les enseignants et les familles lorsque le cadre habituel de la classe n'est pas suffisant.

Les intervenants du RASED sont de trois types :

- L'enseignant spécialisé ADP (Aide à Dominante Pédagogique) qui travaille à la remédiation des grandes difficultés d'apprentissage.
- L'enseignant spécialisé ADR (Aide à Dominante Relationnelle) qui intervient dans le champ de l'attitude et du comportement.
- Le psychologue Éducation Nationale qui évalue et assure le suivi des élèves présentant des difficultés pouvant être d'ordre psychologique.

Le secteur du RASED de l'antenne ANGOULÊME Victor Hugo regroupe plusieurs communes, dont celle de Dirac.

Tout comme les enseignants travaillant devant une classe, les personnels du RASED ont besoin de matériels souvent très onéreux : petits matériels scolaires, fichiers, batteries de tests spécifiques, ligne téléphonique, téléphone, ordinateur, imprimante...

Afin de ne pas faire porter la charge de ces investissements sur une seule collectivité, le RASED a l'habitude de faire appel aux communes dont les élèves sont suivis par l'enseignant spécialisé et par le psychologue.

En conséquence, il sollicite la municipalité de Dirac afin d'obtenir une participation financière pour permettre le fonctionnement pérenne du RASED de la circonscription d'Angoulême Est, Antenne Victor Hugo.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une participation financière de **120 €** pour le fonctionnement pérenne du RASED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'apporter une participation financière de **120 euros** pour le fonctionnement pérenne du RASED pour l'année scolaire 2026 - 2027.

Vote

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU



Fait le **1^{er} juillet 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **1^{er} juillet 2026**